

Conditions générales de vente **Ferme équestre de l'Albadu**

Conditions pour participer aux stages :

- Être âgé de plus de 18 ans
- Avoir une bonne condition physique
- Être à l'aise avec les animaux
- Accompagnement parentale pour les mineurs obligatoire

Planning et engagement inscription :

Planning :

Le déroulement du programme est donné à titre indicatif. Il peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des critères techniques, des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires.

Nos conditions de réservation :

Demande d'un acompte de 50 % calculé sur le montant total du séjour, réglé en ligne sur le site Décathlon Travel.

La totalité du séjour (100% du montant) doit être réglé en ligne sur le site Décathlon Travel une semaine avant la date de début du séjour. Dans nos formules sont incluses des prestations qui ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement si vous ne les avez pas consommées durant votre séjour (par choix, oubli, ou pour raison de santé). Si c'est possible, nous ferons de notre mieux pour nous adapter à votre situation. L'acompte est versé après prise de connaissance, et emporte acceptation, de l'ensemble des conditions requises pour participer, des activités proposées, et notamment des conditions de réservation et frais d'annulation exposés ci-dessous. Nous tenons à vous informer qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, ou en cas de départ anticipé au cours du séjour, il sera dû les sommes suivantes :

- jusqu'à 15 jours avant l'arrivée : 100% Sera remboursé
- de 14 à 0 jours avant l'arrivée : le séjour sera à 60% facturé

Conditions d'annulation :

Pour toute annulation d'une randonnée si le niveau équestre demandé est jugé trop faible et dangereux par l'accompagnant l'annulation ne sera pas remboursée.

Conditions de modification du séjour :

Il est possible de modifier gratuitement les dates de séjour dans un délai de 30 jours avant la date d'arrivée initiale, et en fonction des disponibilités.

Assurance et responsabilité :

Le club et les membres de l'équipe ne sont pas tenus responsables du manque de vigilance, acte, omission ou oubli d'un client, pouvant provoquer un préjudice. Les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le coût du séjour, le club attire l'attention de ses stagiaires sur l'intérêt à souscrire à une assurance individuelle garantissant notamment une assistance, le règlement d'une rente ou de capitaux couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent s'exposer durant l'activité sportive pratiquée au cours du programme sportif.

Les participants ont pour obligation de souscrire à une assurance via la FFE, licence verte ou licence à l'année ou une RC, sa propre assurance.